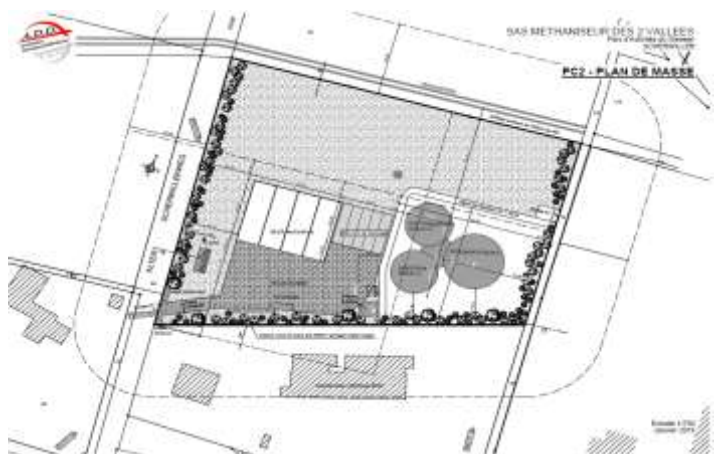


Production de biométhane intercommunale

Pourquoi soutenir la méthanisation ?



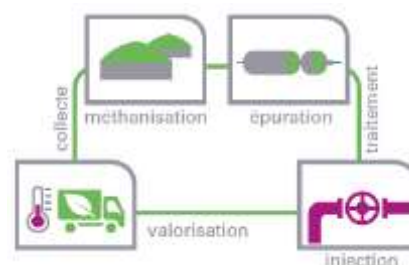
Le développement de la méthanisation est primordial dans le cadre de la transition énergétique et c'est l'une des seules technologies qui permet d'envisager plusieurs types de valorisation énergétique. En effet, le biogaz peut être transformé sur site en électricité, chaleur ou même être injecté dans le réseau de gaz naturel. La méthanisation fait le lien entre deux problématiques environnementales prioritaires, à la fois la gestion des déchets et la production d'énergie renouvelable. Le digestat, résidu de la méthanisation, permet de diminuer le recours aux engrais chimiques par les agriculteurs. C'est pour toutes ces raisons que les pouvoirs publics apportent leur soutien à la méthanisation. GRDF et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) estiment qu'à horizon 2050, environ 60% du gaz circulant dans le réseau de gaz naturel sera vert. Ainsi, la commune de Scherwiller participera aux objectifs nationaux de lutte contre l'effet de serre.

Est-ce un procédé bien maîtrisé ?

La première installation de méthanisation agricole française date de 2003. Depuis, plus de 300 installations de méthanisation, tous types confondus, existent en France. En Allemagne, les unités de méthanisation sont très répandues : 7 000 installations y sont dénombrées, dont 2/3 sont gérées par des agriculteurs.

La méthanisation est un processus naturel qui consiste à « digérer » des déchets agricoles. Les déchets agricoles sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont ensuite chauffés et mélangés. Le biogaz issu de cette fermentation est intégralement capté, filtré et valorisé. La conduite des unités de méthanisation est un élément maîtrisé et connu. Il existe en France une réglementation contraignante sur la sécurité des installations, les consignes de sécurité, les normes de construction, etc.

Autour des digesteurs, un périmètre ATEX de 4 mètres est défini afin de prévenir les risques d'explosion par apport de flammes ou d'étincelles, notamment via des mesures organisationnelles ou encore par la mise en place de matériels spécifiques. Lors du processus de méthanisation, qui se fait en l'absence d'air et donc d'oxygène, les conditions nécessaires



à une explosion ne sont pas réunies. En tout état de cause, le risque d'explosion est confiné à l'intérieur du site de méthanisation.

A Scherwiller, le méthaniseur injectera son biométhane (biogaz épuré) directement dans le réseau intercommunal. Ses usages sont strictement les mêmes que le gaz naturel mais sont 100 % renouvelables. Cette production représentera environ 10 % des besoins de Scherwiller, Châtenois et Sélestat réunis.

Quelles sont les matières introduites ?

Les matières qui seront utilisées sont en premier lieu la paille de maïs, les mars de raisin, et les fumiers équins. La paille de maïs et les mars de raisin seront ensilés sur site. C'est-à-dire stockés, compressés et recouverts d'une bâche de manière à éviter tout contact avec l'air.



Les fumiers équins seront entreposés une fois par semaine dans un local prévu à cet effet. Une minorité des intrants proviendra de lisiers de vaches. Ils seront directement incorporés depuis la citerne dans la cuve sans aucun contact avec l'air.

Par où passent les camions ?

Aucun camion ne traversera Scherwiller. Ils emprunteront principalement la voie rapide puis la ZAC du Giessen.

Qui sont les porteurs de projet ?

Ce projet est porté par des partenaires principalement issus du monde agricole. Bernard Winterhalter (berger de Sainte Croix aux Mines), Guy-Lou BOTTER (éleveur à Sainte Marie aux Mines et ex-scherwillerois) et Marc HAEGELI (producteur laitier à HILSENHEIM). Deux entreprises se sont associées à la démarche ; RYTEC (constructeur du méthaniseur) et GESTenvironnement (bureau d'études spécialisé énergies renouvelable et basé à Scherwiller). Le point commun entre ces partenaires est qu'ils sont connus pour leurs engagements citoyens en faveur du développement durable. Par ailleurs, de nombreuses entreprises locales participent à la construction de ce projet.

Est-ce que la méthanisation des matières organiques provoque des mauvaises odeurs ?

Lors de la transformation des matières organiques, le procédé de méthanisation est conduit en milieu fermé et confiné, il n'y a donc pas d'odeur émise. Au contraire, lors du processus de méthanisation, la matière organique est dégradée et diffuse donc moins de composés malodorants (acides gras, hydrogène sulfuré) que les déchets non méthanisés.

Le digestat, résidu de la méthanisation, est jusqu'à 98 % moins odorant que la matière brute. La méthanisation élimine ainsi la gêne olfactive occasionnée par l'épandage direct de lisier.

Pourra-t-on visiter l'installation ?

Biensûr ! L'éducation à l'environnement est une des composantes de notre projet. Un circuit pédagogique est d'ailleurs en cours d'élaboration à destination des grands et des petits. Ces visites pourront être complétées par des interventions à la demande dans les écoles.